

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réserve jusqu'à présent aux cantons. Toutefois, l'orateur ne conteste pas les nombreux avantages du projet.

M. le conseiller fédéral Schulthess se déclare heureux de l'appui que son projet a trouvé dans tous les milieux intéressés. Une certaine unification est nécessaire pour assurer à la loi tous ses effets, ce qui serait impossible si des prescriptions essentielles variaient d'un canton à l'autre. Un certificat de fin d'apprentissage, par exemple, doit être valable dans toute la Suisse. La Confédération supportera du reste une bonne partie des charges de l'enseignement professionnel; elle veut en retour un certain droit de contrôle. Des subventions fédérales seront accordées aux institutions d'orientation professionnelle.

On passe à la discussion des articles. Les chapitres qui traitent de la nature de l'apprentissage, du droit de recevoir des apprentis, des contrats d'apprentissage, ainsi que des obligations réciproques de l'apprenti et du chef d'établissement passent sans discussion avec les amendements, pour la plupart d'ordre rédactionnel, proposés par la commission.

Celle-ci a inséré dans le projet un article 13 bis imposant aux chefs d'établissements le devoir de pourvoir pendant deux semaines à l'entretien et aux soins médicaux de l'apprenti malade. Une minorité proposait de dire « pendant un temps relativement court », au lieu de « 14 jours ». Cette proposition est repoussée par 10 voix contre neuf.

La discussion est reprise le mercredi 5 mars. D'après le texte de la commission, ce sont les organisations professionnelles qui procèdent aux examens de maîtrise. M. Sigrist (Lucerne) veut confier cette tâche aux cantons. Cette proposition, combattue par le rapporteur et par M. le conseiller fédéral Schulthess, est repoussée par 15 voix contre 13.

A l'exception des articles qui traitent des subventions fédérales à l'enseignement professionnel et qui sont renvoyés à la commission pour l'étude de divers amendements, les derniers chapitres passent sans débat.

Comme on le voit, la nouvelle loi fédérale est bien près maintenant d'être ratifiée par les Chambres. L'industrie des hôtels et des restaurants pourra ensuite mettre définitivement au net ses projets en ce qui concerne sa propre branche et en décider l'application, pour le plus grand avantage de la bonne formation professionnelle, à notre époque plus nécessaire que jamais.

Hôtel Beau-Rivage Palace à Ouchy

La 73^{me} assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société immobilière d'Ouchy (hôtel Beau-Rivage Palace), à laquelle assistaient 28 actionnaires représentant 4987 actions, a entendu tout d'abord un rapport sur lequel M. Roger de Crousaz, président du conseil d'administration, a côté des indications financières

obligées, a exprimé de judicieuses considérations sur la grande hôtellerie actuelle et sur les nouvelles exigences qu'imposent l'extension de l'automobilisme, la transformation du tourisme et les changements dans les mœurs. L'hôtellerie doit s'adapter à ces modifications diverses par d'incessantes mises au point, par des rajustements répétés, de façon à être constamment en mesure de satisfaire la clientèle. C'est à quoi s'appliquent, depuis 1922 tout particulièrement, les administrateurs de l'hôtel Beau-Rivage Palace. La clientèle exige l'élégance, le bon goût, le confort. Pour répondre à ces désirs, un grand restaurant a été créé. On a renouvelé les salons. Enfin, les salles à manger ont été munies d'un système de ventilation, rendu nécessaire par l'habitude nouvelle de fumer dès le potage. Ces transformations s'achèvent. L'hôtel Beau-Rivage entend rester à la hauteur de sa mondiale réputation.

Les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1929 n'accusent pas de grosses modifications sur l'année précédente. L'actif comprend en immeubles 4.200.000 fr., en mobilier 300.000 fr., en provisions de ménage 100.000 fr. (110.000 en 1928), en titres 415.473 fr. 85 (408.884 fr. 85), en espèces en caisses 44.423 fr. 18 (37.932 fr. 48), en disponibilités en banque 308.194 fr. 82 (182.945 fr. 97). Le total est de 5.368.091 fr. 85, au lieu de 5.239.763 fr. 30 pour l'exercice précédent.

Le passif accuse les chiffres suivants: capital-actions 2 millions, obligations 2 millions, réserve statutaire 500.000 fr., réserve des actionnaires 441.000 fr. (420.000 fr.), fonds de secours 50.000 fr. (30.000 fr.), crédettes divers 39.625 fr. 20, solde actif de profits et pertes 337.466 fr. 65 (289.763 fr. 10).

A l'actif, on remarque l'augmentation des disponibilités bancaires, qui passent à 300.000 fr., somme nécessaire au paiement du dividende. Les chiffres des immeubles et du mobilier sont inchangés. Les dépenses pour améliorations faites en cours d'exercice ont été passées par le compte d'exploitation. Ce dernier compte accuse pour 1929 un solde de 534.735 fr. 52 (454.380 fr. 95 en 1928), ce qui permet de porter le dividende de 12 à 14%, soit de 30 à 35 fr. net par action de 250 fr. nominal.

Durant les dix dernières années, le dividende distribué a été de 0% en 1920, de 4% en 1921, de 8% en 1922, de 10% en 1928, de 9% en 1924, de 10% en 1925, de 10% net (impôt fédéral sur les coupons déduit) en 1926 et 1927, de 12% net en 1928 et de 14% net en 1929.

Après déduction des frais généraux, impôts et intérêts, il reste au compte de profits et pertes un disponible de 337.466 fr. 65, réparti comme suit: 288.720 fr. aux actionnaires, 23.746 fr. 65 au conseil d'administration et 25.000 fr. au fonds de secours pour le personnel, ainsi porté à 75.000 francs. Aucun versement n'est fait au fonds de réserve statutaire, du moment qu'il a atteint le maximum prévu de 500.000 francs.

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée des actionnaires a approuvé les comptes et le bilan, ainsi que la répartition proposée du solde actif disponible. Les membres du conseil d'administration faisant partie de la série sortante

et les contrôleurs ont été confirmés dans leurs fonctions.

Dans son rapport, le conseil d'administration rend un chaleureux hommage à l'activité du directeur, M. Otto Egli, et du sous-directeur chef de réception, M. Werner Müller. Il associe à ce témoignage de reconnaissance leurs dévouées collaboratrices, Mmes Egli et Müller.

La Russie des soviets et le tourisme

Il ne faudrait pas s'imaginer que les pays de l'Europe occidentale soient seuls à comprendre plus ou moins l'importance économique du tourisme. Nous avons déjà vu à l'occasion que la Grèce et tous les pays balkaniques, la Tchécoslovaquie, la Pologne et les Etats du Nord font les plus grands efforts pour détourner de leur côté une partie au moins des grands courants touristiques internationaux. La Russie soviétique elle-même se met actuellement sur les rangs.

Certaines grandes agences de voyages ont maintenant compris une partie de la Russie dans le programme de leurs voyages collectifs par bateaux dans la Mer du Nord et la Baltique. Les touristes sont conduits notamment à Leningrad et à Moscou. Les visiteurs, il est vrai, sont admis sous bonne escorte à voir seulement ce qu'on veut bien leur montrer: les nouvelles bâtisses administratives, les magasins coopératifs et une partie de ce qui reste des anciens monuments historiques ou religieux. Voilà pour le tourisme étranger.

Mais les soviets s'efforcent de développer le goût des voyages dans le pays même. Ils poursuivent ainsi un double but: favoriser les rapports entre les provinces et protéger la santé des «travailleurs». A cet effet, un bureau d'excursions créé par le commissariat de l'instruction publique a été transformé en Bureau du tourisme soviétique, organe à la fois public et privé. Cette institution établit des programmes d'excursions, fournit tous les renseignements... officiels sur les régions à visiter et accorde des facilités pour la nourriture et le logement. Ainsi, affirme-t-on, des voyageurs de condition modeste peuvent parcourir les régions centrales, l'Ukraine, la Crimée et certaines parties de l'Asie centrale et de la Sibirie. Ces «touristes» se déplacent par caravanes de 400 à 500 personnes, ou toute initiative individuelle est évidemment impossible. Le Bureau du tourisme soviétique prépare les étapes et assure le ravitaillement.

On a fondé en outre un groupement comptant aujourd'hui 12.000 membres et portant le nom de *Touriste prolétarien*. Il est formé dans la proportion de 70% d'ouvriers et d'étudiants répartis en cellules. Celles-ci préparent les excursions en ce qui concerne l'itinéraire et les ressources en argent et développent une véritable

propagande touristique en faveur de la formation intellectuelle par les voyages.

Un Cercle des touristes est réservé plus particulièrement aux «travailleurs de la science, de la technique et des arts».

Le gouvernement protège les sanatoriums, ainsi que les stations balnéaires et climatiques, mais toujours à l'intention des «travailleurs».

La Russie donne ainsi une véritable leçon à certains Etats occidentaux qui manifestent une commodité et peu coûteuse indifférence à l'égard du tourisme. (D'après l'Européen, Paris)

Nouvelles des Sections

La Société des hôteliers de Lugano et environs, reprenant une ancienne coutume interrompue depuis bientôt vingt ans par la guerre, a organisé cette année une soirée familiale, le 26 février, dans l'American dancing bar de l'Hôtel du Parc. La petite fête, à laquelle ont pris part de nombreux hôteliers, membres de leurs familles et invités des autorités, de la Pro Lugano et de la presse, a fort bien réussi. L'accueil parfait de MM. Zehring, la direction toute de verve et d'entrain du président de la société, M. Walter Fassbind, l'orchestre du Casino Cecil engagé pour la circonstance, l'atmosphère de joyeuse intimité qui régnait dans la salle ont fait passer à tous les assistants une soirée des plus agréables. Les manifestations de ce genre contribuent à resserrer les liens de confraternité et d'union dans la corporation, tout en procurant une salubre détente; de ce fait, elles ont leur utilité incontestable.

Société des hôteliers de Locarno et environs. — Le rapport de cette section pour 1929 témoigne d'une grande activité. Les organes de la société ont eu à étudier avec l'organisation centrale la question de la fixation et du contrôle des prix. Le logement des visiteurs du Tir fédéral de Bellinzona a donné un travail assez considérable. Parmi les autres questions traitées, citons celle des patentes pour l'exploitation d'établissements publics, diverses démarches auprès de l'Office cantonal du travail, celle du travail du dimanche dans les boulangeries, celle de la fondation d'un Office cantonal du tourisme, celle des horaires ferroviaires et surtout celle de la nouvelle plage, un projet qui verra sa réalisation en 1930. Le comité de la section a tenu

basel hotel victoria - national
am bahnhof zimmer von 6 fr. an

J. COTTINELLI, CHUR VELTLINERWEINE

Schweizer Arzt

sucht Kapitalist mit Fr. 250.000.— behufs Kauf u. Betrieb eines äusserst günstig gelegenen Frischkost-Kurhotels in Lugano. Rendite gesichert. — Offerten unter Chiffre Z L 683 befördert Rudolf Mosse A. G. Zürich.

Zu verkaufen grosses

Saalgeschäft

in Industriereicher Stadt. Offerten unter Chiffre U 2051 U an Publicitas Bern.

Kursaal Thun

Der Restaurations-Betrieb des Kursaals Thun für die Sommer-saison 1930 (von ungefähr Mitte Juni bis Mitte Sept.) wird hiemit

zur Pacht

ausgeschrieben. Offerten sind bis 31. März zu richten an Redaktor Paul Kunz in Thun, wo auch nähere Mitteilungen erhältlich sind.

TEPPICHE · VORHÄNGE



Christofle

Réargente et répare

Couverts et Orfèvrerie d'hôtels aux prix les plus justes

Dépose

réellement le poids d'argent annoncé

Garanti

la parfaite adhérence de l'argent déposé

USINE A PESEUX (NEUCHÂTEL)
FILIALE DE CHRISTOFLE A PARIS

ANVERS. BELGIQUE

Pour cause de santé, à vendre

Hôtel de séjour

premier ordre, en pleine prospérité, tout confort moderne, grand jardin, tennis, superficie 2500 m². Prix 400.000 francs suisses. S'adresser au notaire A. Cols, rue Guillaume Tell No. 3, Anvers.

Am grössten Eisenbahnknotenpunkt der Zentralschweiz wird umständehalber ein gutfrequent.

Hotel

mit ca. 45 Betten, fließendes Kalt- und Warmwasser, Lift, Zentralheizung, grosses Restaurant, Speisesaal, verschiedene Vereins- und Gesellschaftssäle etc. sofort verkauft. Das Hotel befindet sich am Bahnhof u. ist eines der schönsten Geschäfte am Platz. Minimal-Anzahlung Fr. 100.000.—. Offerten von nur seriösen Interessenten erbeten unter H 69 an H. Schulthess, «Veritas» Bern.

A vendre ou à louer bel immeuble

de 10 pièces, vérandas, annexe de 45 m². Terrasses bien ensoleillées, vastes caves, garage pour autos. Parc de 1680 m². Tout dernier confort. Station tram. Servette-Ecole. Autobus pour la ville. Convientrait à institut-pension-déjeuner. S'adres. Lecoultré, Av. Wendt Nr. 57, Genève.

HOTEL'S

Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt
die führende, seit über 25 Jahren bestehende Spezial- und Vertrauens-Firma:

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen

Strengste Diskretion

Infolge hohen Alters ist an bester Lage der Stadt Genf (beim Bahnhof) ein gut renommiertes

HOTEL

mit 72 Betten, fließendes Kalt- u. Warmwasser, Zentralheizung, Lift, Restaurant, Speisesaal etc. sofort zu verkaufen. Anzahlung ca. Fr. 200.000.—. Offerten von nur seriösen Interessenten erbeten unter H 68 an H. Schulthess, Veritas, Bern.

Zu mieten gesucht ein gutgehendes

Hotel-Restaurant

neuzeitig eingerichtet, von ungefähr 40 Betten, an gutem Platz. Offerten unter Chiffre MD 2403 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

BUCHANAN'S BLACK & WHITE WHISKY

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE
FRED. NAVAZZA — GENÈVE

Pour cause de santé, à vendre

dans station de montagne du Valais, à prix très avantageux, un

HOTEL

bien meublé et bien achalandé, avec installation de deux «Frigidaires» et pouvant loger de 90 à 100 personnes. Situation unique. Clientèle assurée. Grandes facilités de paiement. Ecrire sous chiffre R. B. 2314 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

MONTREUX

A vendre

Hôtel 50 lits

S'adresser: Etude Em. et R. Maron, notaires, Montreux.

COGNAC DENIS MOUNIÉ

Gegr. 1838 — Fondée en 1838

Grande Champagne en Magnums

Verlangt Spezial-Konditionen
Demandes conditions spéciales

Agent: L. Trondlé
3, Rue Jean Charles, Genève



31 séances en 1929 et il y a eu quatre assemblées générales. Dans le courant de l'année, la présidence a passé aux mains de M. H. R. Marty, de l'hôtel Beau-Rivage.

Société des hôteliers de St-Moritz. — Le comité de cette section, réuni le 17 février au Grand Hôtel, a étudié diverses questions d'actualité. La création de nouveaux établissements pour les débuts dans le sport du ski sera examinée avec les autorités communales. Une discussion sur le mode de publication des prix pour l'éta à abouti à la décision de présenter à la prochaine assemblée générale la proposition d'élever quelque peu le niveau des prix minima. Des démarches seront entreprises auprès de la section Bernina du Club alpin suisse en vue de l'organisation d'un nouveau cours pour guides de montagne. Le président a donné connaissance de la situation en ce qui concerne les pourparlers avec le personnel au sujet de l'application de la loi grisonne sur les repos hebdomadaires. Le comité s'est occupé également de l'organisation de clubs de ski pour les hôtes de la station, du trafic automobile en hiver et de diverses questions d'ordre interne.

Sociétés diverses

La Société de développement de Zurich. dans sa récente assemblée générale, a procédé au renouvellement partiel du comité, puis elle a entendu un rapport de son directeur, M. Dr. Ith, sur divers problèmes posés par la propagande touristique en faveur de Zurich. Cette ville doit s'efforcer de devenir toujours davantage un centre de trafic international d'améliorer ses communications avec le «hinterland» et de développer sa propagande par les différents moyens modernes. L'assemblée a voté une résolution demandant la création d'un Palais des congrès, qui attirerait à Zurich les grandes assises internationales et contribuerait ainsi à intensifier le mouvement des étrangers. Elle s'est prononcée enfin pour la création dans la région de l'Allmend de vastes installations de gymnastique et de sport avec stade.

Questions professionnelles

Repos hebdomadaire. — Les journaux publient la note suivante: «Grâce aux efforts du gouvernement du canton des Grisons, une entente est intervenue entre les représentants des hôteliers et ceux du personnel au sujet de l'application de la loi cantonale sur les repos hebdomadaires dans l'hôtellerie. Un accord a été signé, qui sera valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur cette matière. Le Petit Conseil publiera une ordonnance s'inspirant de l'accord intervenu. On a décidé également d'adopter une procédure de conciliation pour litiges civils, la procédure ordinaire étant jugée trop longue et trop coûteuse. Nous reviendrons prochainement sur cet important sujet.»

En Grande-Bretagne. — On signale qu'après avoir expulsé déjà une vingtaine d'employés supérieurs d'hôtels de nationalité étrangère pour faire place à des concurrents du pays, le gouvernement travailliste britannique vient d'en expulser encore une trentaine. Cette mesure est prise en exécution d'une ancienne loi protectionniste et chavine qui n'avait jamais été appliquée par les précédents ministères libéraux ou conservateurs. Divers gouvernements étrangers auraient déjà formulé des protestations auprès du gouvernement de Londres. Le «Daily Herald», organe gouvernemental, soutient la thèse qu'à l'avenir seuls les employés étrangers venant en Angleterre dans un but de formation professionnelle et d'étude de la langue devraient encore être tolérés.

Au bureau de l'hôtel. — Dans l'un des derniers numéros de l'*Union Helvética*, un secrétaire d'hôtel se plaint des salaires insuffisants payés dans les hôtels aux employés du bureau, sous prétexte qu'on y ajoute à la fin de l'engagement une part du produit des pourboires et pourcentages de service. Elle souligne que la situation des employés du bureau est bien meilleure dans le commerce et dans les bureaux officiels. Comme conclusion, elle suggère à cette catégorie de personnel d'hôtel de s'organiser pour mieux défendre ses intérêts. La rédaction de l'*Union Helvética* ajoute qu'un assainissement est nécessaire sous ce rapport dans beaucoup d'hôtels, elle invite les employés du bureau à lui communiquer leurs expériences et leurs vœux, car souvent ceux qui ne travaillent pas eux-mêmes au bureau ignorent tout de la véritable situation de ces collègues.

Informations économiques

Boucherie Bell S. A. à Bâle. — Le bénéfice brut pour 1929 s'élève à 671.555 fr. 48. Le solde actif net permet la répartition d'un dividende de 8% comme les années précédentes, de verser 200.392 fr. au fonds de pensions qui passe ainsi à 2.160.000 fr. et de reporter 98.166 fr. 43 à compte nouveau. Le chiffre d'affaires a atteint 349.318 fr. 83. La firme a abattu l'année dernière 83.931 pièces de bétail (7.474.381 kg.), pour 79.962 pièces d'origine suisse, soit le 97% (7.269.246 kg.).

Le beurre étranger. — D'après un arrêté du Conseil fédéral en date du 28 février 1930, depuis le 5 mars et jusqu'à nouvel ordre, le beurre frais, le beurre fondu par la table, mûle salé, et le beurre fondu salé d'origine autrichienne sont passibles en Suisse du droit de douane et du droit d'entrée supplémentaire appliqué à tous les pays et d'un droit d'entrée supplémentaire spécial de 55 francs par 100 kg. Le beurre des mêmes catégories originaire d'autres pays étrangers est passible d'un dividende de 5%. Par décision de certificats d'origine, conformément aux prescriptions spéciales édictées par la Direction générale des douanes.

Hôtel du Lac, S. A. à Lucerne. — Le 5me exercice accuse un total de recettes de 1.199.584 fr. 05, au lieu de 1.074.561 fr. 20 en 1928. Après déduction des amortissements statutaires, des frais de réparations et d'entretien, etc., l'exercice laisse un solde actif net de 65.162 fr. 40. Sur cette somme, le 10% est attribué au fonds de réserve, 12.000 fr. sont consacrés à l'amortissement du mobilier et le capital-actions d'un million reçoit un dividende de 5%. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1929, le capital-actions a été augmenté de 500.000 francs et s'élève actuellement à un million et demi.

Les mises de vins. — La municipalité de Vevey a procédé le 8 mars à une vente complémentaire des vins récoltés en 1929 dans ses vignes de l'Hôpital et de la Ville. Trois grands vases se sont vendus à 80 et à 90 centimes le litre. — L'Etat de Fribourg et le Collège St-Michel à Fribourg ont exposé aux Faverges, en mises publiques, leur récolte de 1929: 23 vases de Faverges et de Saint-Saphirin, soit 22.000 litres, ont été vendus de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le litre de vin clair (sans la lie); 32.000 litres d'Ogoz ont trouvé preneurs à des prix variant de 80 à 96 centimes et 3200 litres de Burignion ont été cédés à 1 fr. 07.

Les prix en France. — Alors que certaines mesures trop connues empêchent en Suisse une baisse du coût de la vie, l'indice des prix de gros, en France, accuse de mois en mois un nouveau recul, soit en ce qui concerne l'indice général, soit pour celui des denrées alimentaires. L'indice des prix de détail a également permis d'enregistrer une baisse. A Paris notamment, l'indice de détail de treize denrées de première nécessité est descendu de 514 en décembre dernier à 509 à fin janvier, contre 100 en juillet 1914. En tenant compte du cours et des possibilités d'achat du franc, la vie à Paris se rapproche du coût d'avant-guerre. La cherté de la vie est un handicap de plus en plus lourd pour l'hôtellerie suisse, en présence de la concurrence des autres pays de tourisme.

La bière en Suisse. — La Société suisse des brasseries communique qu'en 1929 on a consommé en Suisse 2.541.066 hectolitres de bière, soit 202.943 hl. de plus qu'en 1928. Calculé par tête de population, la consommation de la bière en 1929 est de 63 litres, au lieu de 58 litres en 1928. Les brasseries des cantons de Zurich, Argovie et Thurgovie ont fourni la moitié de la production totale. Le chiffre moyen de vente a été de 43.069 hl. par brasserie. Le canton de Zurich vient au premier rang dans la production de la bière et le Tessin au dernier rang. En 1891, on comptait en Suisse 340 brasseries; en 1911, il n'y en avait plus que 138 et 59 en 1929. Alors qu'en 1891 quatre entreprises seulement avaient un débit annuel de plus de 40.000 hl., cette production a été atteinte en 1929 par quinze brasseries, qui ont livré à elles seules le 80% de la vente totale. La consommation de la bière en 1929 a été inférieure à celle de 1911, année où la chaleur de l'été fit monter la vente à plus de trois millions d'hectolitres.

Nouvelles diverses

Le 10% pour le service en France. — La Cour de cassation de Paris vient de juger que la majoration de 10% portée sur le montant de la note du voyageur et qui remplace le pourboire doit être intégralement versée au personnel de l'hôtel.

Le gaz dans la région d'Ollon-Villars. — Le conseil d'administration de la Société du gaz de la plaine du Rhône a décidé l'amenée du gaz à Ollon, Huémoz, Chesières, Villars et Arveves. Les conduites seront prochainement posées. Les travaux seront poussés activement, de façon que le gaz puisse être livré à Villars-Chesières pour la prochaine saison d'été.

A la mémoire d'Alexandre Seiler. — Le *Briger Anzeiger* a consacré un numéro spécial au regretté Alexandre Seiler, conseiller national, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, survenue le 4 mars 1920. Le journal relève les grands services rendus au pays par le leader valaisan dans les domaines social, politique et touristique.

Un griveleur a été arrêté à Lucerne. Il avait quitté clandestinement, sans payer sa note, un hôtel de Beatenberg où il s'était inscrit sous le nom de Dr Salm. D'après les constatations de la police, il s'agit en réalité d'un certain *Fr. Reichler*, de nationalité autrichienne, déjà sous mandat d'arrêt pour délits de griveleur et escroqueries de l'Interlaken. Il est actuellement incarcéré à Interlaken.

La mort d'une célèbre hôtelière. — On signale la mort à Vienne, dans la pauvreté, de Mme Sacher, née paysanne et qui dirigea long-

temps, tout en conservant soigneusement ses habitudes de paysanne, un hôtel de la capitale autrichienne où elle reçut les plus célèbres personnalités. Le roi Edouard et l'empereur Guillaume ne se rendaient jamais à Vienne sans descendre chez Mme Sacher. Celle-ci fut honorée de l'amitié de Théodore Roosevelt.

Les cours hôteliers de l'université de Cornell (Etats-Unis) ont recommencé avec 160 étudiants. On sait que ces cours, poussés très loin, durent quatre années et que pendant les vacances universitaires les étudiants font dans de grands hôtels des stages volontaires. Pendant la période des cours, les élèves vont remplir, à leur tour, des fonctions de chef de service dans d'importants établissements hôteliers.

Escoffier à la ZIKA. — Escoffier, le «roi des cuisiniers», âgé de 84 ans, qui dirigea les cuisines les plus célèbres dans les grandes villes et les cours, l'artiste culinaire le plus représentatif, non seulement de France, mais du monde entier, a bien voulu répondre favorablement à l'invitation du comité d'organisation de l'Exposition internationale culinaire de Zurich et a promis de visiter l'exposition. Il a été nommé membre du comité d'honneur.

Le Casino de Campione ouvrira de nouveaux ses portes au public, ces jours-ci, sous forme de café-restaurant tea room. Naturellement il n'y aura plus de jeu. Les locaux ont été aménagés en café de luxe et le thé pourra se prendre aussi en plein air au bord du lac. La destination nouvelle de la salle de théâtre n'est pas encore définitivement arrêtée; il serait question de la transformer en skating rink. L'établissement sera doté d'un excellent orchestre italien et un service d'automobiles et de bateaux à moteur sera organisé à l'intention de la clientèle.

Pour améliorer l'éclairage. — L'Union des centrales d'électricité, l'Association des installateurs électriciens et les fabricants de lampes à incandescence ont créé, avec siège à Zurich, un *«Aide à l'éclairage»*, qui aura pour mission d'aider le public à se procurer des installations bien comprises et à tirer de l'éclairage électrique le meilleur parti possible. Le nouvel organe encouragera le développement des applications de la lumière, fournira à cet effet tous les renseignements nécessaires aux consommateurs, fera donner des conférences pour la modernisation de l'éclairage et organisera des expositions. Cette innovation peut éventuellement présenter un grand intérêt pour les milieux hôteliers.

Agences de voyages et de publicité

Annuaire International des Hôtels et du tourisme (Quai au Bois à Brül, 65, à Bruxelles). Nous avons déjà dit mentionner cette entreprise dans la même rubrique de notre dernier numéro, parce qu'elle essayait de se faire payer de la publicité non commandée. Le secrétaire général de la Fédération nationale de l'hôtellerie belge a reçu des groupements hôteliers nationaux affiliés à l'Alliance Internationale de l'hôtellerie de nombreuses demandes de renseignements sur cet annuaire, mais se rapportant à un autre «truc» de l'éditeur. Comme le faisait remarquer avec raison un bureau officiel autrichien, l'annuaire en question se sert d'un cliché portant les majuscules A. I. H., qui prêtent évidemment à confusion avec le nom de l'Alliance Internationale de l'hôtellerie, abrégé exactement de la même manière. Cette confusion ne peut être qu'avantageuse, évidemment, à l'entreprise bruxelloise! — Le secrétaire de l'hôtellerie belge conseille en conséquence de prévenir les membres des associations hôtelières nationales affiliées à l'Alliance de l'anéantir toute relation avec l'annuaire international publié à Bruxelles, qui en Belgique a recours à des procédés peu élégants pour obtenir des hôteliers des souscriptions de publicité.

Trafic et Tourisme

Le rapport de la Banque cantonale vaudoise sur l'exercice 1929 s'examine comme suit à propos du tourisme: «Les résultats du tourisme sont très variables suivant les régions. L'année écoulée, sans être brillante, peut être considérée comme satisfaisante, surtout pour les stations qui bénéficient de deux saisons. Mais on constate une diminution de la qualité des clients. En résumé, le tourisme est resté stationnaire et l'hôtellerie suisse est toujours dans une situation difficile, à quelques exceptions près».

Les postes alpestres ont transporté du 24 février au 2 mars 582 voyageurs. Les services déjà exploités l'année dernière en ont transporté 603, au lieu de 806 pendant la période correspondante de 1929; on a donc compté 1197 voyageurs de plus sur ces parcours. Les services ne figurant pas dans les tableaux de 1929 ont transporté 2579 voyageurs. Ces chiffres fournissent une nouvelle preuve que la fin de la saison d'hiver 1929/30 permettra de récupérer une bonne partie du manque à gagner du début de la saison.

Le mouvement touristique à San Remo. — On annonçait au début du mois de mars que les hôtels de San Remo et d'Ospedaletti étaient bondés et qu'il n'y avait plus de chambres dans ces deux villes. Or, il y a eu, au contraire, une fin décidée la réintroduction des jeux à San Remo,

les deux villes se trouvaient dans une situation lamentable et souffraient d'un chômage considérable, la Riviera française, avec ses casinos de jeux, ayant accaparé toute la clientèle internationale. Il a suffi de ces deux années pour transformer complètement la situation économique de la Riviera italienne.

Cartes postales de propagande touristique. Les nouvelles cartes postales pour l'étranger munies de vignettes représentant des paysages suisses, mises en vente aux guichets des postes suisses depuis juin 1929, imprimées pour la première fois en taille-douce, ont été très appréciées du public. Aussi la Direction générale des postes se propose-t-elle de faire imprimer par le même procédé les cartes postales illustrées pour le service intérieur. Elle émettra donc des cartes de 10 et de 20 centimes avec une série de 32 vues suisses pour chacune des deux catégories.

Simple comparaison. — Une abonnée de la *Gazette de Lausanne* domiciliée à Gaston (Texas) lui signale un fait qui ne manque pas d'intérêt et que nous rapportons sans aucun commentaire: «Le 29 septembre 1929, écrit cette abonnée, j'ai expédié de Lausanne à Paris une malle pesant 53 kg. L'employé m'a fait payer pour 60 kg., en prétendant qu'il était obligé de noter des chiffres ronds. De Paris, j'ai expédié la même malle au Havre. L'employé parisien note 50 kg. pour avoir un chiffre rond et l'on a déduit de ce poids les 30 kg. de bagages auxquels a droit tout voyageur.» La correspondante ajoute: «Les chemins de fer suisses seraient bien inspirés en suivant cet exemple, qui témoigne d'une meilleure compréhension des intérêts véritables du tourisme.»

Pour la Foire suisse d'échantillons de 1930, les chemins de fer allemands, polonais, tchécoslovaques, autrichiens, hongrois, roumains, yougoslaves et italiens accordent des réductions de tarifs aux visiteurs. D'après les expériences déjà faites auparavant, ces facilités contribuent certainement à développer le trafic international, non seulement commercial, mais aussi touristique. Cette année, par exemple, des visites collectives sont en préparation dans les pays rhénans, les Etats scandinaves et la Tchécoslovaquie et le programme de ces voyages comprend une visite de nos stations climatiques de printemps. Sur les C.F.F. et la plupart des chemins de fer privés de la Suisse, les billets de simple course pour Bâle, timbrés à la Foire au bureau spécial des C.F.F., donneront droit au retour gratuit.

Le mouvement touristique à Genève. — Du 1er au 28 février 1930, on a enregistré dans les hôtels et les pensions de Genève l'arrivée de 7820 personnes (6535 en février 1929), qui se répartissent comme suit par nationalités: Suisse 3631, France 1301, Allemagne 745, Grande-Bretagne 370, Italie 331, Etats-Unis 227, Hollande 132, Autriche 126, Belgique 112, Espagne 100, Tchécoslovaquie 76, Danemark 71, Argentine 68, Roumanie 60, Russie 50, Pologne 49, Yougoslavie 41, Suède 40, Hongrie 35, Japon 24, Chili 20, Finlande 20, Grèce 20, Canada 14, Etats baltes 14, Norvège 12, Turquie 12, Uruguay 12, Brésil 11, Portugal 11, Bulgarie 10, autres Etats de l'Europe 10, de l'Amérique 33, de l'Asie 21, Afrique 6, Australie 5. Les principales augmentations comparativement à février 1929 proviennent des visiteurs suisses (601), français (321), allemands (178), italiens (94) et anglais (66). Le nombre des Américains a diminué de 59.

Sur le Montreux-Oberland. — On sait qu'il a été question de poser un troisième rail sur le tronçon de voie ferrée à écartement normal de Zweisimmen à Interlaken, afin de permettre aux voitures à voie étroite du M.O.B. de continuer jusqu'à l'Inventeltunnel, où elles passent à travers le Brünig vers la Suisse centrale. Les deux compagnies intéressées du Letschberg et du M.O.B., après avoir étudié le projet sous toutes ses faces, renoncent à sa réalisation pour divers motifs, mais surtout pour des raisons financières. Toutefois, pour favoriser le trafic touristique, elles ont projeté de transformer la gare de Zweisimmen de façon que les trains des deux compagnies puissent s'y ranger de deux côtés d'un même quai de cinq mètres de largeur, ce qui facilitera considérablement le transbordement des voyageurs. En outre, un système de réservation des places dans les trains assurant la correspondance sera organisé et les bagages seront transportés gratuitement d'un train à l'autre à Zweisimmen.

Un haut commissaire du tourisme fait maintenant partie du nouveau ministère français de M. Tardieu; c'est M. Gaston Gérard, maire de Dijon. Ce dernier sera appelé à entretenir des relations suivies avec la plupart des ministres, unifiant et coordonnant ainsi ce qui s'effectuait autrefois sans ordre, ni cohésion. Il devra s'adresser au ministère des affaires étrangères pour organiser la propagande extérieure avec l'aide du personnel diplomatique, à celui de l'instruction publique pour la propagande par la littérature, les arts et le cinéma, à ceux des travaux publics, de la marine marchande et de l'air pour les transports touristiques, à ceux du commerce et du travail pour la liquidation de nombreux problèmes hôteliers, à celui de la santé publique pour les questions de climatisation et de balnéologie, à ceux du budget et des finances pour obtenir des fonds de propagande et pour toutes les affaires de taxes, à celui de l'agriculture pour l'écoulement des produits nationaux par le tourisme et l'hôtellerie, à celui de l'intérieur pour réclamer l'abolition de maintes formalités nuisibles au tourisme, au sous-secrétariat de l'enseignement technique dans le domaine de la formation professionnelle hôtelière, etc. La réunion dans un service spécial des relations entre les milieux touristiques et les divers dicastères gouvernementaux est une innovation dont les avantages peuvent être considérables pour le tourisme français et pour l'économie nationale française.

M' CALLUM'S
ESTABLISHED
1807
Perfection
SCOTTS
WHISKY

CHAMPAGNE
POL ROGER
BY APPOINTMENT
TO HIS MAJESTY THE KING
A. BUTOW, 8, RUE DE FRIBOURG, TÉLÉPHONE: MONT-BLANC 25.314, GENÈVE

NICHOLSON'S
DRY GIN
THE PUREST
SPIRIT MADE

COCKBURN'S
PORT
Oporto and London